



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0631

commission principale : **urbanisme, habitat, logement et politique de la ville**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution de subventions aux associations Centre régional de ressources pour le développement social urbain (CRDSU), Moderniser sans exclure, Uniscité, Institut Bioforce-Pôle de développement local, Association villeurbanaise du droit au logement (AVDL)

service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0631**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Attribution de subventions aux associations Centre régional de ressources pour le développement social urbain (CRDSU), Moderniser sans exclure, Uniscité, Institut Bioforce-Pôle de développement local, Association villeurbanaise du droit au logement (AVDL)**

service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville métropolitain 2015-2020, signé le 2 juillet dernier, la Métropole de Lyon souhaite soutenir le développement des activités d'opérateurs métropolitains intervenant en faveur de la cohésion urbaine et sociale et renforçant la réalisation des objectifs du contrat de ville.

Les 3 piliers du contrat de ville 2015-2020 sont le développement économique et l'emploi, la cohésion sociale ainsi que l'amélioration du cadre de vie et le renouvellement urbain. Dans chacun des domaines d'intervention, la jeunesse est affirmée comme une priorité ainsi que la lutte contre les discriminations et la participation des habitants.

L'enjeu est de soutenir en 2016 des opérateurs métropolitains qui interviennent dans ces domaines prioritaires. 5 actions portées par des opérateurs métropolitains sont proposées. 2 d'entre elles ciblent leurs interventions sur les jeunes, une sur la lutte contre les discriminations, une sur l'expression des habitants et une sur la formation des professionnels et le renforcement de leurs compétences.

1° - Centre régional de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CRDSU)

Le CRDSU est une association qui a pour objet la qualification, l'accompagnement et la mise en réseau des acteurs de la politique de la ville, ainsi que la valorisation et la capitalisation des pratiques locales relevant de ce champ.

Pour l'année 2015-2016, les axes de travail du CRDSU sont :

- accompagner la mise en place des nouveaux contrats de ville,
- renforcer les capacités des professionnels autour de plusieurs thématiques : participation des habitants, politiques éducatives et de jeunesse, santé, vivre ensemble et laïcité, développement économique local, innovation sociale et territoriale,
- assurer veille et diffusion de l'information dans le domaine de la politique de la ville.

Le budget prévisionnel présenté par le CRDSU, pour l'exercice 2015, s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Achats	7 200	Etat	198 800
Services externes	240 000	Métropole de Lyon	61 000
Impôts taxes	8 520	Autres collectivités	183 000
Frais de personnels	351 080	Autres financements	169 500
Autres charges	3 000		
Dotations	2 500		
Total	612 300	Total	612 300

La proposition de participation de la Métropole de Lyon au CRDSU pour 2015 est de 61 000 € (65 000 € en 2014).

2° - Moderniser sans exclure (MSE)

Moderniser sans exclure (MSE) Rhône Alpes est une association qui a pour objet l'expression d'habitants ou de groupes d'habitants grâce à l'utilisation de l'outil audiovisuel.

Son projet porte sur les objectifs suivants :

- faire témoigner des habitants des quartiers en politique de la ville,
- montrer à cette occasion les engagements portés par certains de ces habitants qui se mobilisent dans le cadre de collectifs ou d'associations locales pour contribuer au lien social dans ces territoires en renouvellement urbain.

Le budget prévisionnel présenté par Moderniser sans exclure, pour l'exercice 2015, s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Achats	3 300	Etat	500
Services externes	4 700	Métropole de Lyon	7 500
Impôts taxes		Autres collectivités	1 000
Frais de personnels	34 490	Autres financements	37 190
Autres charges	3 700		
Total	46 190	Total	46 190

La proposition de participation de la Métropole de Lyon à l'association Moderniser sans exclure pour l'année 2015 est de 7 000 € (15 000 € en 2014).

3° - Uniscité

Il s'agit d'une association opératrice de la démarche "service civique" dans l'agglomération, qui fait travailler des jeunes de 18 à 25 ans pendant 9 mois sur des projets de solidarité qui contribuent au vivre ensemble.

La proposition de participation de la Métropole de Lyon pour l'association Uniscité pour l'année 2015 est de 35 000 € (38 000 € en 2014).

Sur cette base, le budget prévisionnel 2015 de l'action d'Uniscité Rhône-Alpes serait de 327 034 €, répartis comme suit :

- Etat : 65 500 €,
- Métropole de Lyon : 35 000 €,
- Autres collectivités : 42 639 €,

- Autres financements : 183 895 €.

4° - L'institut Bioforce-Pôle développement local

L'institut Bioforce-Pôle développement local est une association qui forme des opérateurs de logistique spécialisés pour assurer des missions au sein d'organisations non gouvernementales (ONG) dans le monde. Elle met les ressources humaines (plus de 150 étudiants), techniques et méthodologiques de Bioforce au service des structures, associations et habitants engagés localement dans des projets de solidarité sur 20 Communes de l'agglomération principalement en politique de la ville.

La proposition de participation de la Métropole de Lyon à l'action "Jeunes solidaires et citoyens" portée par l'association Bioforce pour 2015 est de 50 000 € (50 000 € en 2014).

Le budget prévisionnel 2015 de l'action Pôle Développement local de Bioforce serait de 170 879 €, répartis comme suit :

- Etat : 40 000 €,
 - Métropole de Lyon : 50 000 €,
 - Autres collectivités : 69 000 €,
 - Autres financements : 11 879 €.

5° - Association villeurbanaise du droit au logement (AVDL)

L'association gère un centre ressources pour l'intégration par le logement et pour la lutte contre les discriminations. Elle développe des actions d'accueil, information et orientation, une permanence DALO, des actions collectives spécifiques.

Le budget prévisionnel présenté par l'Association villeurbanaise du droit au logement, pour l'exercice 2015, s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Achats	14 450	Etat	54 251
Services externes	74 700	Métropole de Lyon	25 000
Impôts taxes	2 150	Autres collectivités	40 000
Frais de personnels	368 045	Autres financements	351 569
Autres charges	7 100		
Dotations	4 375		
Total	470 820	Total	470 820

La proposition de participation de la Métropole à l'Association villeurbanaise du droit au logement pour 2015 est fixée à 25 000 € (25 000 € en 2014) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 178 000 € au profit d'associations,

Pour 2015, la répartition est la suivante :

- Centre régional de ressources et d'échanges pour le développement social urbain : 61 000 €,
 - Moderniser sans exclure : 7 000 €,
 - Uniscité : 35 000 €,
 - Bioforce-pôle développement local : 50 000 €,
 - Association villeurbanaise droit au logement : 25 000 €.

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les associations ci-dessus définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les montants à payer seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6574 - opération n° 0P17O0855.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.